

Conditions générales de location

Le fait pour le client de passer commande avec LES 4 ELEMENTS implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes qui s'appliquent entre les parties à toutes prestations livrées en France et se substituent à tout autre document.

Le tarif de location est susceptible d'être modifié à tout moment sans préavis.

Les illustrations et/ou photographies figurant sur la documentation commerciale (tout support confondu) n'ont aucune valeur contractuelle.

COMMANDE

Toute réservation doit être confirmée par un bon de commande par mail, fax ou courrier. Seule une confirmation de commande par LES 4 ELEMENTS vaudra engagement de sa part.

Il en sera de même pour toute modification ou supplément de commande.

Toute réservation est soumise au versement d'un acompte de 30% du montant TTC de la commande.

En raison d'impératifs tenant à la disponibilité du stock, aux délais de la commande et d'une manière générale aux conditions d'exercice de son activité, LES 4 ELEMENTS se réserve le droit de fournir en lieu et place du matériel commandé, tout matériel équivalent à même d'assurer un usage identique.

ANNULATION DE COMMANDE

Tout changement de site ou de date donnera lieu à l'annulation de la commande.

Toute annulation de commande pour quelque cause que ce soit intervenant plus de 30 jours avant le premier jour de l'installation / montage / livraison / prestation, entraînera la facturation d'une indemnité égale à 30% du montant TTC de la commande.

Toute annulation de commande moins de 30 jours avant, entraînera l'exigibilité de la totalité du prix de la commande.

DUREE DE LA LOCATION

Les journées de location débutent à l'heure de prise en charge et se terminent 24 heures plus tard. Tout retard ou retrait prématuré entraîne une majoration du coefficient de 0,2.

Le retard de restitution du matériel engage la responsabilité du client et entraînera de plein droit le paiement, à titre de clause pénale, d'une indemnité d'immobilisation sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient en résulter, pour LES 4 ELEMENTS et ses autres clients.

RETRAIT DU MATERIEL

L'enlèvement et le retour du matériel se font du lundi au vendredi de 9h à 19h. L'enlèvement du matériel s'effectue en échange d'un bon de commande pour les sociétés et les administrations.

Faute de bon de commande à la date de la location/prestation, LES 4 ELEMENTS se réserve le droit de ne pas y donner suite.

Le client non en compte doit déposer une

caution dont le montant sera fixé en fonction de la valeur du matériel loué. Cette caution sera restituée, après retour du matériel, vérification et paiement des éventuelles réparations.

Le matériel sort dans son conditionnement initial, charge au locataire de prévoir le véhicule adapté (volume et poids). Aucune dérogation ne sera acceptée.

Toute assistance technique ou déplacement demandé sera facturé suivant le tarif en vigueur.

RESTITUTION DU MATERIEL

Le locataire est tenu de restituer le matériel loué à la date figurant sur le contrat de location.

Toute prolongation de la location devra être signalée 24h à l'avance et ne pourra se faire qu'après accord de LES 4 ELEMENTS.

Le matériel doit être restitué en parfait état d'utilisation, de propreté et de conditionnement, faute de quoi, un supplément sera facturé.

Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du prix de vente en vigueur, valeur à neuf selon tarif du fournisseur.

LIVRAISON/RECEPTION

Lors de la livraison ou reprise, le chauffeur est seul et doit être aidé pour la manutention. La prestation ne comprend pas la livraison en étage ou en sous-sol, sauf mention expresse indiquée sur le devis, mais uniquement le déchargement à proximité du véhicule. Les temps d'attente supérieurs à 15 minutes seront facturés au taux horaire en vigueur, en sus de la prestation.

Il sera dressé les constats suivants :

- Bon de livraison de LES 4 ELEMENTS au moment de la mise à disposition du matériel loué, et/ou PV de réception à l'issue du montage,

- Bon de reprise du matériel au moment de la restitution et/ou PV de restitution et d'état des lieux avant le démontage du matériel.

A ces occasions les parties pourront émettre des réserves sur lesdits constats.

A défaut de réserve et/ou en l'absence du client, la livraison / réception / reprise / restitution sera parfaite.

RESPONSABILITES

A compter de sa mise à disposition, livraison ou réception, le client sera seul gardien du matériel loué et seul responsable de tous vols, pertes, dommages subis ou causés par et à ce matériel et jusqu'à sa restitution.

Pendant cette période LES 4 ELEMENTS décline toute responsabilité concernant les documents, objets, échantillons, matériels ou autres, présents dans/sous/sur les matériels loués par le client.

En cas d'impossibilité de procéder à la remise en état ou à la restitution des matériels loués, ceux-ci seront facturés à leur valeur à neuf, selon le tarif du fournisseur.

Dans tous les cas, il sera facturé en outre au client, un forfait de remise en état couvrant toute opération de nettoyage et réparation et/ou de remplacement) nécessaire à la réutilisation du matériel.

Dans le cas où, à l'occasion de la commande, la responsabilité de LES 4 ELEMENTS serait engagée, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, tout dommage confondu et notamment dommage direct et indirect (comportant les préjudices immatériels), celle-ci sera strictement limitée à une somme au plus égale au prix de la portion du prix de la commande reconnue judiciairement comme étant inexécutée ou défallante, sans que cette somme ne puisse être supérieure au plafond des garanties du contrat d'assurance de LES 4 ELEMENTS, plafond qui sera communiqué sur simple demande.

ASSURANCE

Le client déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle et exploitation, assurance qui devra garantir les responsabilités que pourrait encourir les personnes autorisées par le client à utiliser les matériels loués.

Le matériel doit être assuré par le client pour les risques liés au vol, incendie, dégradation, dégât des eaux, vent, chute et tout autre risque pouvant endommager le matériel.

En cas de sinistre, le client est tenu d'en faire la déclaration auprès de son assurance dans les délais légaux et le cas échéant de porter plainte dans les plus brefs délais.

Le client informera immédiatement LES 4 ELEMENTS et lui fera parvenir un double des déclarations.

Le client, lorsqu'il est un organisateur de manifestation/événement doit souscrire une assurance annulation de l'évènement pour une valeur au moins égale au montant total TTC de la commande et désigner LES 4 ELEMENTS comme bénéficiaire assuré. Il fournira à la première demande de LES 4 ELEMENTS une copie de la police.

OBLIGATIONS DU CLIENT - RESPECT DES NORMES

Le client s'engage à garantir que le site est conforme :

- aux conditions d'exploitation normales et notamment sera libre d'accès de toute présence de tiers et/ou de matériel appartenant à des tiers pendant les périodes de montage et de démontage.

- aux conditions d'exploitation légales et réglementaires (de sécurité, d'hygiène, d'éclairage ...) en vigueur pour l'opération projetée.

Le client fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations nécessaires à la tenue de cette manifestation et de veiller à la conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conditions générales de location

Le client s'engage également à fournir le détail des contraintes du site (alimentation électrique, réseaux souterrains/ aériens, résistance du sol, ...) et les précautions particulières et/ou interdictions de montage et autres qui y sont attachées (horaires d'accès, taille des véhicules, éloignement...)

Le client fera son affaire de la réparation des dommages causés au site du fait de la nature des matériels installés par LES 4 ELEMENTS dans les règles de l'Art et la garantira contre toute réclamation et supportera seul les frais de remise en état.

Il s'engage à relever et garantir LES 4 ELEMENTS de toutes les conséquences dommageables pouvant résulter du non respect des dispositions sus visées et notamment en cas d'annulation ou d'interruption de la manifestation pour défaut d'autorisation conforme, le client restera tenu au paiement intégral de la prestation, quelque soit le motif allégué par les autorités compétentes.

Le client demeure seul responsable tant pénalement que civilement des éventuelles conséquences d'un défaut d'autorisation, sans qu'il puisse rechercher la responsabilité de LES 4 ELEMENTS pour quelque cause que ce soit.

OBLIGATIONS DIVERSES

Le client s'engage :

- à utiliser le matériel conformément à sa destination usuelle,
- à ne rien faire ni laisser faire qui puisse entraîner sa détérioration ou sa disparition,
- à lui apporter l'entretien normal nécessaire,
- à le maintenir et le restituer en bon état d'usage et de propreté,
- à respecter les recommandations particulières, conseils d'utilisation spécifiques, et mise en garde appropriée de LES 4 ELEMENTS dont il reconnaît avoir pris connaissance, notamment dans les présentes, les fiches techniques et/ou les documents qui lui ont été remis à la livraison.

- à n'y effectuer ni modification ni réparation aussi minime soit elle.

- à le restituer libre de tout objet.

- à laisser libre accès au matériel installé, à tout représentant de LES 4 ELEMENTS ou personne mandatée et à prendre toute mesure utile pour faciliter leur mission.

OUVERTURE DE COMPTE

Les deux premières commandes font l'objet d'un règlement comptant à la commande.

La demande d'ouverture doit être accompagnée des documents suivants :

- extrait K bis de moins de 3 mois
- RIB ou RIP

- Photocopie de nos conditions générales de location signée, datée avec le ou les noms des personnes autorisées à passer commande

La confirmation de notre accord est signifiée par fax ou mail dans les 10 jours.

MAJORATION DE PRIX

Il sera facturé une majoration de prix supplémentaire à la commande si :

- Le montage, le démontage, la livraison/ l'enlèvement sont effectués avant ou après les horaires définis contractuellement, ou un dimanche, un jour férié et/ou en dehors des heures ouvrables.

Le matériel est restitué en retard.

Le matériel n'est pas restitué en parfait état d'utilisation, de propreté, de conditionnement.

Le site d'installation n'est pas accessible à nos véhicules et/ou à un chariot élévateur et/ou si les informations qui nous sont transmises sont erronées ou incomplètes et/ou si la zone de montage/ démontage est occupée par des tiers et/ou du matériel,

Et/ou des coûts de transport et de main d'œuvre si :

- La distance comprise entre le lieu de chargement/déchargement et le lieu de livraison (installation / montage / prestation) est supérieur aux indications données par le client pour l'établissement du devis.

Des coûts liés à des modifications, après la commande, de la réglementation applicable ou des mesures exceptionnelles prises par les autorités compétentes (services de police, pompiers ou autres). En cas d'intempéries ou autres ne permettant pas la poursuite du chantier en sécurité, les frais de personnel et d'immobilisation supplémentaire seront facturés au client.

Tout retard de montage/démontage non imputable à LES 4 ELEMENTS (retard de livraison de nacelle,...) sera facturé au client, au prorata des heures supplémentaires.

FACTURATION - PAIEMENT

Les locations/prestations sont payables d'avance, sauf accord préalable.

Client en compte : chèque/ virement / mandat administratif à 30 jours date de location.

Le minimum de facturation est de 75,00 € HT, toute facturation inférieure donnera lieu à la perception d'un supplément de 10,00 € HT pour frais administratifs.

Tout retard de règlement entraîne de facto des intérêts au taux de 11% l'an.

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le matériel loué par LES 4 ELEMENTS demeure son entière propriété.

Le client s'interdit de céder, louer, prêter, déplacer, modifier de façon superficielle ou substantielle, donner en gage, laisser saisir par l'un de ses créanciers le matériel détenu jusqu'à sa restitution.

Le matériel vendu par LES 4 ELEMENTS demeure son entière propriété jusqu'à parfait paiement du prix en principal et en intérêts.

Si le client souhaite que le matériel acheté soit transformé ou revendu ou incorporé à un autre bien, il devra régler au préalable, le solde du prix.

Toutefois, le transfert des risques à lieu au moment de la mise à disposition au client du matériel au départ de nos dépôts ou à la livraison lorsque le transport est effectué par LES 4 ELEMENTS.

Le client s'engage à informer immédiatement LES 4 ELEMENTS de tout incident susceptible d'affecter la propriété dudit matériel.

TRANSPORT

A la demande du client, LES 4 ELEMENTS peut envoyer le matériel par tout moyen de transport, cet envoi ne pouvant être fait que sous la responsabilité du client, ce dernier dégageant LES 4 ELEMENTS de toute responsabilité en raison des retard, blocage en douane, grève ou toute autre raison. Les frais occasionnés par cet envoi sont intégralement à la charge du client et seront réglés comptant.

A la réception du matériel, le client est responsable du contrôle du contenu des colis en présence du livreur et de faire constater les avaries éventuelles en détail. Les réserves de principes telles que « sous réserve de déballage » n'ayant aucune valeur juridique.

CONTESTATION

De convention expresse entre les parties, même si le client est étranger, le droit applicable aux présentes et à leurs conséquences est exclusivement le droit français, tant en ce qui concerne les règles de procédure que celles du fond. En cas de litige, le tribunal de Commerce de Pontoise est seul compétent.

ACCORD DU CLIENT

Société

Nom du commanditaire

Contact/tél/mail

Date

Signature et Cachet de la Société cliente précédés de la mention manuscrite « lu et accepté sans réserve »